

ONE
LIFE



ADIAMERIS



Une solution sophistiquée. En toute simplicité.

En raison de la volatilité extrême des marchés et de la charge fiscale croissante qui pèse sur les familles et les personnes fortunées, une planification financière et successorale prudente a gagné en importance mais également en complexité.

Au cours de périodes comme celles-ci, la grande flexibilité de l'assurance-vie, ses opportunités en terme de rendement ainsi que son régime fiscal avantageux sont particulièrement attractifs.

C'est ce que propose Adiameris.

Votre vie, vos choix

Adiameris est un produit d'assurance-vie « branche 23 » ou de capitalisation au sein duquel la prime est investie dans un portefeuille d'actifs personnalisé. Le contrat est totalement individualisé pour vous, et géré par le gestionnaire de votre choix, pour s'adapter à l'évolution de votre profil de risque, à vos préférences en matière d'investissement ainsi qu'à vos objectifs personnels et financiers.

Parfois, abondance de choix ne nuit pas

Adiameris vous donne accès à une gamme étendue d'opportunités de placement : des actions et obligations individuelles, des parts de fonds d'investissement, des instruments plus sophistiqués tels que des fonds alternatifs ou des produits structurés. (Pour protéger vos intérêts, l'accès à ces options sera tributaire de certaines règles d'investissement.)

Données et chiffres clés

Type et durée du contrat	<ul style="list-style-type: none">• Contrat d'assurance-vie « branche 23 » à durée viagère ou souscrit pour une durée déterminée (<i>min. 10 ans et max. 99 ans</i>) ou• Contrat de capitalisation souscrit pour une durée déterminée (<i>min. 10 ans et max. 99 ans</i>) <p>Contrats en unités de compte commercialisés en Libre Prestation de Services auprès des résidents belges</p>
Assureur	The OneLife Company S.A. (OneLife) <ul style="list-style-type: none">• ayant son siège social au 38, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg• agréée et placée sous l'autorité du Commissariat aux Assurances de Luxembourg (CAA)
Clientèle cible	<ul style="list-style-type: none">• Le contrat peut être souscrit par des résidents belges (personne physique ou morale) au moment de la souscription du contrat.• Il peut également être proposé, sous certaines conditions et sous réserve d'acceptation préalable de OneLife, à des citoyens belges résidents dans certains pays de l'Union Européenne ou en dehors de l'Union Européenne.• Le contrat n'est pas ouvert aux « US Persons », au sens de la loi américaine.
Type et montants des primes	<ul style="list-style-type: none">• Versements libres• Montants minimums :<ul style="list-style-type: none">– Prime initiale : 125.000 EUR ou équivalent– Primes complémentaires : 25.000 EUR ou équivalent
Supports d'investissement	<p>Le contrat est lié à un fonds interne d'assurance dit « fonds dédié », investi dans divers actifs sous-jacents selon une stratégie d'investissement personnalisée (portefeuille personnalisé) ou prédéfinie (portefeuille modèle).</p> <p>La stratégie d'investissement est modifiable à tout moment, en fonction du profil d'investisseur du souscripteur.</p> <p>La composition du fonds dédié lié au contrat respectera les règles et limites d'investissement imposées par le CAA (Lettre circulaire 15/3).</p> <p><i>Note : Adiameris ne comporte aucune garantie de rendement et/ou de capital de la part de OneLife. Le risque financier reste entièrement supporté par le souscripteur. Par ailleurs, les avoirs en liquidités ne sont pas protégés en cas de défaillance de la banque dépositaire.</i></p>
Gestionnaire du fonds dédié	Selon le choix du souscripteur (sous réserve d'acceptation de OneLife)

Banque dépositaire	Selon le choix du souscripteur (sous réserve d'acceptation de OneLife)
Souscripteur	<ul style="list-style-type: none"> • Personne physique : 1 ou 2 souscripteurs * • Personne morale : 1 souscripteur <p><i>* Lorsque le contrat est souscrit par deux souscripteurs, le décès du premier d'entre eux avant le décès de l'assuré ne met en principe pas fin au contrat. Sauf stipulation contraire, il y aura accroissement au profit du souscripteur survivant qui deviendra le seul titulaire des droits attachés au contrat.</i></p>
Assuré (assurance-vie uniquement)	1 ou 2 personne(s) physique(s)
Bénéficiaire	<p>Contrat d'assurance-vie souscrit par une personne physique : 1 personne morale, ou 1 ou plusieurs personne(s) physique(s)</p> <p>Contrat d'assurance-vie souscrit par une personne morale : la personne morale elle-même</p> <p>Contrat de capitalisation : le souscripteur ou ses ayants droit</p>
Prestation en cas de décès (assurance-vie uniquement)	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur de rachat du contrat + garantie décès si applicable (101%) • Cette garantie sera réduite à 100 % de la valeur de rachat du contrat si l'assuré a atteint l'âge de 85 ans au moment du décès. • Des primes de risque sont dues en contrepartie de la garantie décès de 101 %.
Prestation en cas de vie/ à l'échéance du contrat	Valeur de rachat du contrat à l'échéance
Rachat partiel	<ul style="list-style-type: none"> • À tout moment, à condition que la valeur du contrat reste supérieure à 125.000 EUR ou équivalent. • Montant minimum : 10.000 EUR ou équivalent • Des frais de rachat pourront être applicables.
Rachat total	A tout moment
Frais applicables au contrat	Les frais applicables au contrat sont détaillés dans l'Annexe 7 des « Conditions générales ».
Fiscalité du contrat	Un résumé du régime fiscal applicable au contrat dans le chef des résidents fiscaux belges est présenté dans la « Notice fiscale – Belgique »

Faites le choix de l'assurance-vie. Faites le choix du Luxembourg.

Alliant expertise internationale, protection et flexibilité, le Luxembourg offre de multiples avantages aux investisseurs internationaux à la recherche de solutions sophistiquées de planification financière et patrimoniale dans un environnement transparent et sécurisé.

Climat d'investissement sûr

- ✓ **Surveillance rigoureuse** du Commissariat aux Assurances*
- ✓ **Protection unique des actifs** du preneur d'assurance garantie par le Triangle de Sécurité

Diversification et flexibilité

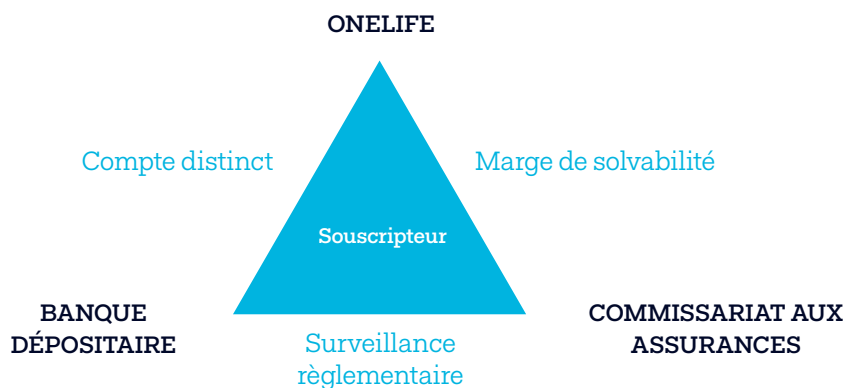
- ✓ **Large gamme** de classes d'actifs disponibles
- ✓ Possibilité de **modifier l'allocation d'actifs et la stratégie d'investissement à tout moment** durant la vie du contrat

Neutralité fiscale

- ✓ Les règles fiscales applicables sont celles du **pays de résidence du client**
- ✓ **Pas de fiscalité supplémentaire** appliquée par le Luxembourg

Centre financier reconnu

- ✓ **Leader européen** en solutions d'assurance-vie transfrontalières
- ✓ **Contrats reconnus** pour leur transparence, conformité et flexibilité



* Organisme de réglementation luxembourgeoise du secteur des assurances

Un regard neuf sur la Vie.

OneLife a pour ambition de bousculer les idées reçues quant à l'assurance-vie. Spécialisés dans ce secteur depuis plus de 30 ans, nous développons des solutions de planification financière transfrontalières pour des clients fortunés dans toute l'Europe et au-delà.

Qu'il s'agisse d'épargne à long terme, de planification successorale ou simplement de comprendre comment mieux gérer votre patrimoine, nous nous employons à fournir des solutions sophistiquées, conformes et innovantes conçues pour s'adapter à chaque individu et à l'évolution de ses besoins.

En s'appuyant sur un solide réseau de partenaires choisis, comprenant des banques privées, des *family offices* et des conseillers financiers indépendants, notre équipe dynamique d'experts internationaux offre une approche novatrice qui permet de comprendre et d'anticiper les besoins des clients fortunés dans un monde en pleine mutation.

Avec près de 9 milliards d'euros d'actifs sous gestion, OneLife est membre du Groupe APICIL, 3^{ème} groupe de protection sociale en France, engagé en assurance-vie et assurance santé, retraites, produits d'épargne et services financiers connexes.

Le contenu de cette brochure promotionnelle est uniquement destiné à fournir des informations générales sur les produits et services offerts par la compagnie d'assurance-vie The OneLife Company S.A. (OneLife). Il ne constitue pas une offre pour la souscription d'un produit d'assurance. OneLife ne garantit pas que les informations contenues dans cette brochure soient complètes, exactes ou à jour au moment où elle est distribuée. Ces informations ne constituent pas non plus une forme quelconque de conseil juridique, fiscal ou en matière d'investissement et ne doivent donc être utilisées que conjointement à un avis professionnel approprié obtenu d'une source professionnelle qualifiée, indépendante et adéquate.



[linkedin.com/company/the-onelife-company](https://www.linkedin.com/company/the-onelife-company)



<https://vimeo.com/the1lifeco>